



## Enquête NOYADES 2015 en cours

L'Institut de veille sanitaire (InVS) a réalisé 5 enquêtes NOYADES entre 2002 et 2012. Ces enquêtes ont permis de mesurer l'importance, en termes de morbidité et de mortalité, des noyades\* au cours de l'été. En dépit des campagnes de prévention estivales mises en place par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes), le nombre de décès par noyade est stable. En 2012, 1 238 noyades accidentelles ont été recensées dont 497 (40 %) suivies d'un décès. En Bourgogne et Franche-Comté, le nombre de noyades accidentelles suivies ou non de décès était respectivement égal à 18 (dont 6 suivies d'un décès) et à 15 (dont 8 suivies d'un décès) [1]. Les pratiques aquatiques se diversifiant sans cesse, il est impératif à l'approche de l'été de renouveler une sensibilisation pour limiter et réduire ce type d'accident.

L'InVS, avec le soutien du ministère de l'Intérieur et des ministères chargés du logement et des sports, réitère l'enquête NOYADES cet été. L'objectif est de recenser toutes les noyades ou quasi-noyades suivies d'une hospitalisation ou d'un décès, entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre 2015. Cette enquête se déroule dans toute la France et quel que soit le lieu de la noyade (mer, rivière, plan d'eau, piscines privées, publique et autres). Son organisation et les

données collectées (via un questionnaire) sont les mêmes qu'en 2012. Toutes les personnes ou organismes impliqués dans la prise en charge des secours participent au recueil des informations : sapeurs-pompiers, services d'urgence et de réanimation, maîtres nageurs sauveteurs, centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage, société nationale de sauvetage en mer, gendarmes, policiers, brigade fluviale, compagnies républicaines de sécurité, etc.

Parallèlement, l'Inpes a mis en place une campagne d'information et de sensibilisation intitulée « Prévention des noyades et des accidents liés aux baignades et sports nautiques ». Des éléments d'information ainsi que la note « Prévention des noyades du Ministère de l'intérieur » sont disponibles sur le site internet de l'Inpes (<http://www.inpes.sante.fr/70000/cp/15/cp-150529-enquete-noyades-2015.asp>).

[1] - Référence des résultats de NOYADES 2012 : [http://opac.invs.sante.fr/doc\\_num.php?explnum\\_id=8983](http://opac.invs.sante.fr/doc_num.php?explnum_id=8983)

Pour en savoir plus (questionnaire notamment) : <http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-chroniques-et-traumatismes/Traumatismes/Accidents/Noyades>

\* le terme de noyade est employé au sens large, c'est-à-dire qu'elle soit suivie ou non d'un décès.

### | Surveillance de 5 maladies infectieuses à déclaration obligatoire (MDO) |

La Cire dispose en temps réel des données de 5 MDO déclarées dans nos régions : infection invasive à méningocoque (IIM), hépatite A, rougeole, légionellose et toxi-infection alimentaire collective (TIAC). Les résultats sont présentés en fonction de la date d'éruption pour la rougeole (si manquante, elle est remplacée par celle du prélèvement ou de l'hospitalisation et, en dernier recours, par la date de notification), de la date d'hospitalisation pour l'IIM, de la date de début des signes pour l'hépatite A et la légionellose et de la date du premier cas pour les TIAC (si manquante, elle est remplacée par la date du repas ou du dernier cas, voire en dernier recours par la date de la déclaration des TIAC).

| Tableau 1 |

Nombre de MDO déclarées dans nos régions, 2012-2015, données au 11/06/2015

	Bourgogne				Franche-Comté			
	2012	2013	2014	2015*	2012	2013	2014	2015*
IIM	6	5	9	5	4	7	7	4
Hépatite A	17	23	12	3	7	12	15	10
Légionellose	49	54	54	10	75	40	54	16
Rougeole	2	1	4	0	13	3	2	3
TIAC <sup>1</sup>	11	11	13	3	17	22	27	5

<sup>1</sup> Les données incluent uniquement les DO et non celles déclarées à la Direction générale de l'alimentation (DGAL). \*données provisoires - Source : InVS

| Tableau 2 |

Nombre de MDO déclarées par département en 2015 (mois en cours -M- et cumulé année -A-), données au 11/06/2015

	Bourgogne				Franche-Comté			
	21	58	71	89	25	39	70	90
IIM	0 2	0 2	0 1	0 0	0 4	0 0	0 0	0 0
Hépatite A	0 1	0 0	0 1	0 1	0 7	0 3	0 0	0 0
Légionellose	0 5	0 0	0 4	0 1	0 10	0 1	0 2	0 3
Rougeole	0 0	0 0	0 0	0 0	0 3	0 0	0 0	0 0
TIAC <sup>1</sup>	0 2	0 0	0 1	0 0	0 3	0 0	0 1	0 1

<sup>1</sup> Les données incluent uniquement les DO et non celles déclarées à la Direction générale de l'alimentation (DGAL). \*données provisoires - Source : InVS

Météo-France fournit chaque jour à 12h les prévisions météorologiques des 7 prochains jours ainsi que les Indicateurs BioMétéorologiques (IBM) des 5 prochains jours. Les deux IBM (IBM nuit / IBM jour) sont construits à l'aide des moyennes de températures prévues sur 3 jours consécutifs, permettant respectivement de vérifier si ces prévisions d'IBM dépassent un seuil d'alerte. Quand ces 2 IBM nuit/jour dépassent simultanément les seuils d'alertes dans un département, cela signifie que Météo-France prévoit une vague de chaleur d'au moins 72 heures ; dans ce cas, le préfet décide de l'opportunité de passer au niveau 3 « alerte canicule ».

Pour les 5 prochains jours, Météo-France ne prévoit pas de dépassement des seuils d'alerte pour les indicateurs BioMétéorologiques jour/nuit.

Tableau 3

Prévisions des indices biométéorologiques (IBM) pour les 5 jours à venir

		Bourgogne				Franche-Comté			
Département		21	58	71	89	25	39	70	90
Ville		Dijon	Nevers	Mâcon	Auxerre	Besançon	Lons-le-Saunier	Luxeuil	Belfort
IBM	jour								
	nuit								

 Pas de dépassement du seuil dans les 5 jours à venir     Dépassement du seuil prévu dans les 5 jours à venir

Les indices de pollution de l'air sont accessibles sur le site [www.atmosfair-bourgogne.org](http://www.atmosfair-bourgogne.org) pour la Bourgogne et [www.atmo-franche-comte.org](http://www.atmo-franche-comte.org) pour la Franche-Comté.

| Surveillance non spécifique (SurSaUD®) |

La surveillance mise en œuvre suite au plan national canicule 2015 de la canicule s'effectue entre le 1er juin et le 31 août à partir des indicateurs suivants, issus de SurSaUD® (Surveillance Sanitaire des Urgences et des décès) :

- nombre de passages aux urgences toutes causes par jour, (tous âges, les 75 ans et plus, les pathologies liées à la chaleur) des services d'urgences de Bourgogne/Franche-Comté adhérent à SurSaUD®
- nombre d'actes journaliers des associations SOS Médecins, (tous âges, les pathologies liées à la chaleur) (Dijon, Sens, Besançon)
- nombre de décès des états civils informatisés de Bourgogne/Franche-Comté

**Commentaires :**

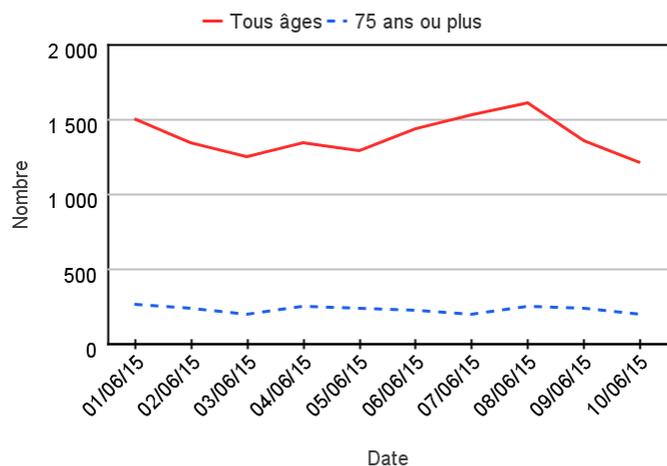
Pas d'activité inhabituelle cette semaine au vu des indicateurs de surveillance non spécifique.

**Complétude :**

Tous les indicateurs des établissements de santé de Bourgogne et Franche-Comté ont été pris en compte dans les figures 1, 2 et 5.

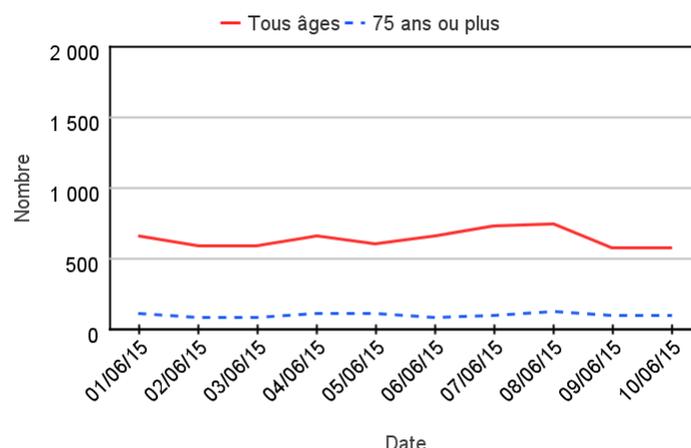
| Figure 1 |

Nombre de passages aux urgences par jour en Bourgogne, tous âges et chez les 75 ans et plus (Source : InVS - OSCOUR®)



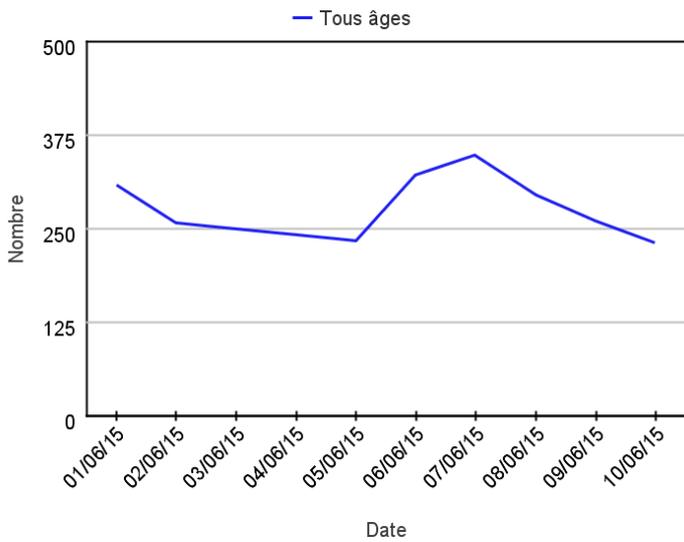
| Figure 2 |

Nombre de passages aux urgences par jour en Franche-Comté, tous âges et chez les 75 ans et plus (Source : InVS - OSCOUR®)



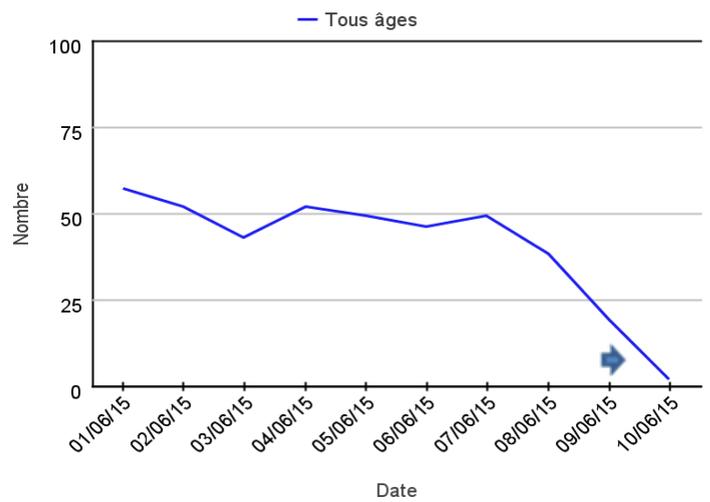
| Figure 3 |

Nombre d'actes journaliers SOS Médecins des 2 régions (Source : InVS - SOS Médecins)



| Figure 4 |

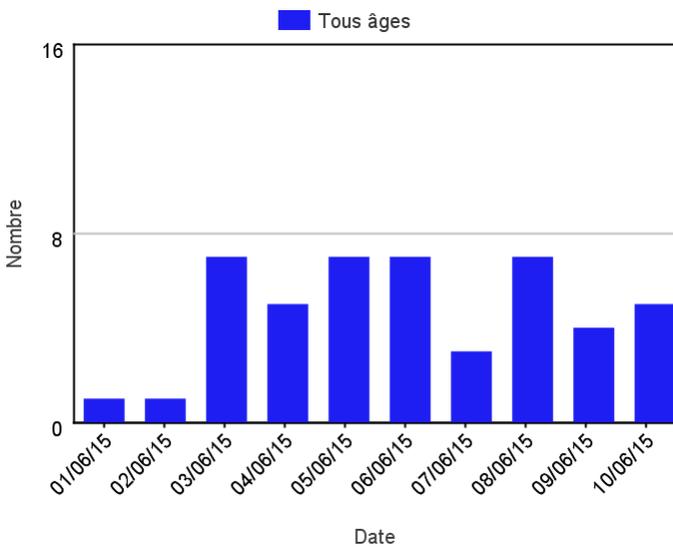
Nombre de décès journaliers issus des états civils des 2 régions (Source : InVS - INSEE)



➡ La baisse artificielle du nombre de décès dans les derniers jours est liée à l'existence d'un délai de déclaration

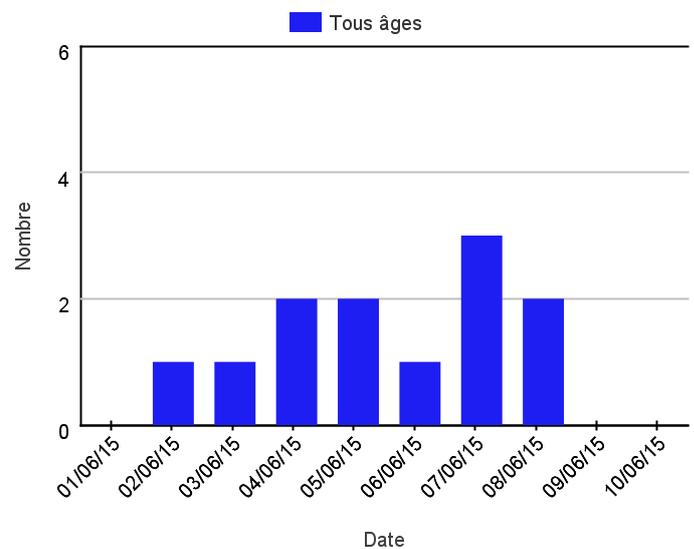
| Figure 5 |

Nombre de passages par jour aux urgences pour les pathologies liées à la chaleur (hyperthermies, déshydratations et hyponatrémies) des 2 régions (Source : InVS - OSCOUR®)



| Figure 6 |

Nombre d'actes journaliers SOS Médecins pour les pathologies liées à la chaleur (hyperthermies, et déshydratations) des 2 régions (Source : InVS - SOS Médecins)



## | Surveillance renforcée du chikungunya et de la dengue |

Du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre, la surveillance renforcée du chikungunya et de la dengue dans les 20 départements dont la Saône-et-Loire où le moustique vecteur (*Aedes albopictus* dit « moustique tigre ») est implanté, est basée sur :

- le dispositif de surveillance de la déclaration obligatoire de ces deux pathologies ;
- le signalement sans délai par les médecins cliniciens et les laboratoires libéraux et hospitaliers à l'ARS des cas suspects importés ;
- une analyse quotidienne des données des laboratoires Biomnis et Cerba pour identifier les cas qui n'auraient pas été signalés par les deux systèmes décrits précédemment.

Le signalement d'un cas entraîne des investigations épidémiologiques et entomologiques le cas échéant.

### Commentaires :

Le Pérou vient d'intégrer la liste des zones d'endémo-épidémie pour le chikungunya suite à un premier cas autochtone confirmé par les autorités dans la province de Zarumilla le 9 juin dernier.

A ce jour, dans les 20 départements métropolitains où le vecteur est implanté, 18 cas importés de dengue et 6 cas importés de chikungunya ont été confirmés (Tableau 4). Aucun cas de contamination autochtone n'a été recensé.

Aucun signalement de cas suspect signalé ou confirmé importé de chikungunya ou de dengue n'a été enregistré en Saône-et-Loire.

### | Tableau 4 |

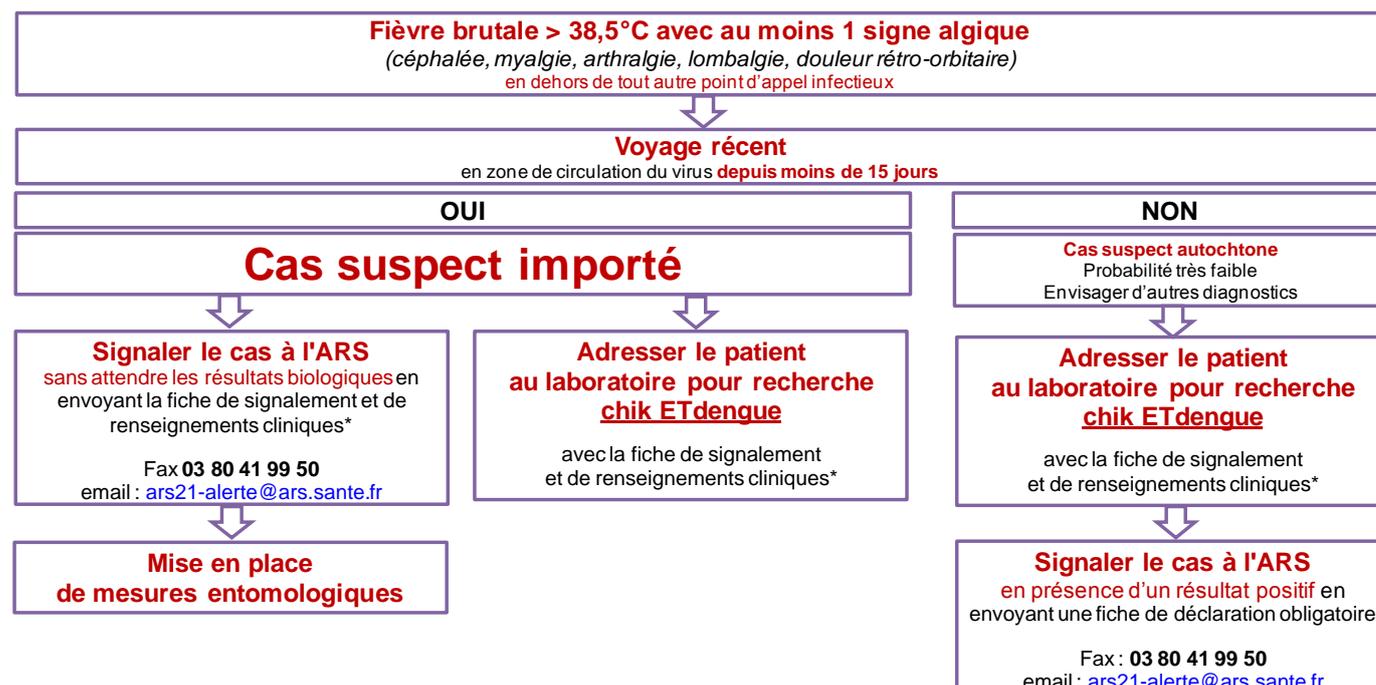
Nombre de cas suspects et confirmés de chikungunya et de dengue, par région de surveillance renforcée, du 1<sup>er</sup> mai au 11/06/2015

Régions (N° départements)	Cas suspects signalés	Cas confirmés importés		Cas confirmés autochtones	
		Dengue	Chikungunya	Dengue	Chikungunya
Provence-Alpes-Côte d'Azur (04-06-13-83-84)	56	8	2	0	0
Corse (2A-2B)	2	0	0	0	0
Languedoc-Roussillon (11-30-34-66)	19	1	0	0	0
Rhône-Alpes (07-26-38-69-73)	24	8	1	0	0
Aquitaine (33-47)	20	0	3	0	0
Midi-Pyrénées (31)	5	1	0	0	0
Bourgogne (71)	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>126</b>	<b>18</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Pays d'importation des cas confirmés

DENGUE	18	CHIKUNGUNYA	6
Indonésie	6	Guadeloupe	2
Thaïlande	3	Guyane Fra	2
Brésil	3	Brésil	1
Polynésie Fra	1	Equateur	1
Costa Rica	1		
Colombie	1		
Philippines	1		
Cameroun	1		
Bénin	1		

### | Circuit de signalement des cas de dengue et de chikungunya à l'attention des médecins et des biologistes du 7 |



#### \*Liens utiles :

- Site InVS : <http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-transmission-vectorielle/Dengue/Dispositifs-de-surveillance-et-partenaires>

- Site Ars Bourgogne : <http://www.ars.bourgogne.sante.fr/Prevention-chikungunya-et-deng.181014.0.html>

